

LE MODE DE VIE

École du Boisé

À toi élève du primaire,

Tu sais sans doute que pour vivre ensemble dans une école et pouvoir réussir, tu dois respecter certaines règles. Nous les avons rassemblées ici. Elles sont toutes en lien avec le **RESPECT**.

Nous comptons sur ton engagement et ta collaboration pour faire de ton école un milieu où il est agréable de vivre. Nous te faisons confiance!

Règle 1:

Je me respecte	
1.1	Je m'habille de façon convenable et décente.
1.2	Toutes autres règles relatives au respect de soi.

Règle 2 :

Je respecte les élèves et les adultes en gestes et en paroles	
2.1	Je respecte l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe.
2.2	Toute forme de violence physique et d'intimidation est interdite, je ne pose aucun geste pouvant blesser ou intimider quelqu'un.
2.3	J'utilise un langage respectueux sans vulgarité, ni blasphèmes, ni mots blessants, ni moquerie.
2.4	J'agis et je communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
2.5	Je vouvoie l'adulte en tout temps en employant « Monsieur/Madame ».
2.6	Je circule en silence pendant les heures de cours.

2.7	Je circule calmement lors des entrées et des sorties.
2.8	Au son de la cloche, je me place rapidement en rang et j'attends calmement, sans jouer, ni bousculer avant d'entrer dans l'école.
2.9	Je suis assidu et ponctuel en respectant les heures aux entrées du matin (8h20) et du midi (13h05) ainsi que les échéanciers.
2.10	Je laisse à la maison tout objet personnel non requis par les intervenants de l'école.
2.11	Je respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
2.12	Toutes autres règles relatives au respect des élèves et des adultes.

Règle 3

Je respecte l'environnement	
3.1	Je prends soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures de l'école. (pas de vol ou de vandalisme)
3.2	Je garde l'environnement propre.
3.3	Je respecte le bien d'autrui.
3.4	Toutes autres règles relatives au respect de l'environnement.

N.B. Le matériel brisé, causé par une mauvaise utilisation, devra être remboursé.

Règle 4

Je respecte les règles de sécurité	
4.1	En tout temps et en tout lieu, je me comporte de façon sécuritaire.
4.2	Je circule toujours en marchant dans l'école.
4.3	Je ne lance aucun objet qui blesserait les autres : roches, bâtons, balles de neige, morceaux de glace ...
4.4	Je respecte les règles des jeux dans la cour.
4.5	Toutes autres règles relatives au respect des règles de sécurité.

Pour vous, chers parents :

Orientation :

Bien que les connaissances, les concepts et les savoir-faire soient importants, ils ne suffisent pas au développement optimal de l'enfant. Il est essentiel de se concentrer également sur le développement de savoir-être personnels et positifs envers les personnes, l'environnement et l'apprentissage. Ces savoir-être contribuent au bien-être des individus et de la communauté. En décidant d'inclure les savoir-être en tant qu'élément essentiel de notre milieu, nous nous engageons à maintenir un climat scolaire harmonieux.

Notre démarche s'inscrit donc dans la perspective de :

- Développer à l'école une qualité de vie en lien avec la **sécurité** et le **bien-être** pour chacun.

Principes :

1. **Le droit des élèves et du personnel de l'école d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées;**
2. **Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.**

3. **Avoir une action concertée et partagée de tous, basée sur des principes éducatifs est mise de l'avant (réflexion, intervention directe, conséquences en lien avec le geste, réparation, responsabilisation des élèves).**
4. **S'assurer que la gestion des comportements des élèves est une responsabilité doit être partagée par tous les élèves, les parents et l'ensemble du personnel de l'école.**
5. **Prévoir une gestion différenciée du mode de vie, c'est-à-dire adaptée aux besoins de la clientèle, qui pourrait être nécessaire pour certaines situations.**

C'est l'action concertée de la famille et du milieu scolaire qui permettra à l'élève d'avoir la possibilité de **se développer** selon ses **ressources** personnelles et de **s'épanouir** comme personne **autonome** et **responsable**.

Il est à noter que le respect des règles du mode de vie est en vigueur partout, pour tous les élèves de l'école, en tout temps. Cela inclut également lors des sorties scolaires complémentaires ludiques ou éducatives.

Sanctions possibles en cas de non-respect :

- ⇒ Gestes réparateurs en lien avec le geste posé;
- ⇒ Reprise du temps perdu;
- ⇒ Retrait de privilèges;
- ⇒ Retrait du groupe;
- ⇒ Retrait des activités-écoles ou des sorties scolaires;
- ⇒ Boucle d'intervention (protocole-école aux récréations)
- ⇒ Remboursement ou remplacement du matériel;
- ⇒ Réflexion par écrit;
- ⇒ Travail personnel de recherche et présentation;
- ⇒ Retenue pendant ou après les heures de cours;
- ⇒ Suspension à l'école (interne) ou à l'extérieur de l'école et actualisation du protocole de retour de suspension;
- ⇒ Expulsion;
- ⇒ Plainte à la police;
- ⇒ Travaux communautaires.

Il est important de mentionner qu'une démarche éducative sera effectuée auprès de l'ensemble des élèves, du personnel et des parents afin que tous saisissent le sens des **Mode de vie** et de chacune de ses règles, et ce, à plusieurs reprises durant l'année.

Règles générales de l'école

Les règles générales permettent de garder une cohérence entre le personnel de l'école et vous, chers parents.

RESPECT DE SOI :

SANTÉ

Bonbons, gommes à mâcher, chocolat et croustilles ne sont pas recommandés à l'école sauf lors d'activités spéciales.

Les boissons énergisantes comportant de la caféine ne sont pas recommandées par Santé Canada pour les enfants de moins de 14 ans et elles sont interdites à l'école.

SÉCURITÉ ET TENUE VESTIMENTAIRE

Je me présente à l'école dans une tenue convenable. Le chandail doit être aux hanches. Le pantalon doit recouvrir au moins la mi-cuisse. Il ne doit avoir aucun sous-vêtement apparent.

Les vêtements n'affichent pas d'idées sexistes, racistes, violentes ou dégradantes.

Les sandales de plage de type « gougounes » sont interdites à l'école.

Je porte toujours des chaussures dans l'école : elles sont propres et attachées.

Les bottes sont requises lorsque la température et l'état de la cour l'exigent.

RESPECT DES AUTRES :

PONCTUALITÉ

Si j'arrive en retard, je justifie mon retard au secrétariat et à mon titulaire. Tout retard non justifié apparaîtra dans le dossier d'absence. De plus, cela pourra entraîner une communication aux parents avec un geste de réparation à accomplir (temps à reprendre).

CIVISME

J'enlève ma casquette, mon chapeau ou mon capuchon avant d'entrer en classe.

Je n'interromps pas la conversation entre deux personnes.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Je range mes effets personnels (manteau, bottes, chaussures, sac, boîte à lunch, etc.).

Je recycle; je mets le papier, le plastique et le métal dans le bac à recyclage.

Je composte; je mets mes déchets organiques dans le bac à compostage. (À venir)

Je prends soin de la nature qui m'entoure.

Je jette mes déchets dans la poubelle, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Je m'abstiens de cracher.

RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

Je circule sur le terrain de l'école sans traverser les zones dangereuses, tels les débarcadères d'autobus et le stationnement qui est réservé aux véhicules du personnel ou des visiteurs.

Je demande à un adulte pour aller chercher le ballon ou autres objets à l'extérieur des limites de l'école.

Je sors calmement et sans perdre de temps.

J'entre et je sors aux endroits désignés.

Je dois avoir une permission du surveillant pour entrer dans l'école lors des récréations et les dîners.

Je respecte l'horaire des aires de jeux.

SONT INTERDITS À L'ÉCOLE ET SERONT CONFISQUÉS

- Tous les jeux ou objets dangereux ou à caractère violent;
- Tout échange d'objets (cartes, billes, figurines ...);
- Toutes boissons énergisantes comportant de la caféine;

UTILISATION DES CELLULAIRES ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES À L'ÉCOLE

Conformément à la directive ministérielle, l'utilisation des cellulaires, des écouteurs Bluetooth et autres appareils mobiles personnels (iPod, tablette électronique, montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc.)), ordinateur ou appareil photo est interdite totalement dans l'établissement (dans les locaux de classes (incluant les gymnases), dans les aires communes, les casiers, etc.) et aussi sur son terrain.

Les seules exceptions à cette interdiction sont les suivantes :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;

ou

- si l'état de santé d'un élève le requiert*;

ou

- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

Lorsqu'une exception est applicable, l'élève devra alors utiliser son appareil uniquement dans les circonstances permises. Lorsque l'exception n'est pas applicable, l'élève devra laisser son appareil à l'endroit indiqué par la direction.

En cas de non-respect de ces règles, un membre du personnel pourra saisir l'appareil de l'élève et celui-ci sera rendu à la fin de la journée. En cas de récidive la direction de l'école pourrait demander aux parents de l'élève de venir chercher l'appareil à l'école. D'autres sanctions pourraient être imposées à l'élève.

J'ai pris connaissance du mode de vie et des règles à respecter. De plus, j'en ai discuté avec mon enfant :

Signature du parent : _____

Date : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

GESTES DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION

Selon l'article 13 de la L.I.P. (Loi sur l'instruction publique)

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non **à caractère répétitif** exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Si l'élève s'adonne à des gestes de violence ou d'intimidation, il recevra une conséquence en lien avec le geste posé. Voici une liste des gestes que nous voulons bannir. Nous accompagnerons les élèves et les victimes.

Léger	Grave	Sévère
Violence physique		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pousser; ❖ Bousculer intentionnellement; ❖ Agacer exagérément; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Abîmer le matériel ou les objets personnels ou des vêtements; ❖ Voler; ❖ Cracher; ❖ Mordre; ❖ Griffier; ❖ Pincer; ❖ Coup de poing ou de pied; ❖ Frapper, gifler; ❖ Enfermer dans un endroit restreint; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Menaces ou violence physique envers des membres de sa famille, des amis ou du personnel de l'école; ❖ Menace avec une arme; ❖ Agression dans le but de faire mal;
Violence sociale		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Parler dans le dos; ❖ Mettre dans l'embarras; ❖ S'arranger pour que l'autre ait l'air ridicule; ❖ Menacer de ne plus être ami; ❖ Exclure du groupe d'amis; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Insulte à caractère racial ou sexiste; ❖ S'arranger pour faire porter le blâme; ❖ Faire circuler des rumeurs; ❖ Défier publiquement à faire quelque chose; ❖ Humilier en public; ❖ Exclure avec malice ❖ Inciter les autres à la violence; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Manipuler les autres pour qu'ils rejettent un pair; ❖ Isoler totalement du groupe de pairs; ❖ Contraindre à faire quelque chose; ❖ Taxage;
Violence verbale/non verbale		
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Se moquer, sobriquets, etc. ❖ Commentaire désobligeant; ❖ Dire des noms; ❖ Regards méchants; ❖ Doigts d'honneur, ❖ Narguer (niaiser) à propos d'objets ou de vêtements; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Narguer (niaiser) à propos d'apparence physique; ❖ Insulter; ❖ Dénigrement; ❖ Gestes qui sont méprisants et humiliants, mais sans faire mal physiquement; 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Menaces verbales de violence contre objets, de coups ou de violence corporelle; ❖ Vandalisme;